

« Mettre la 5G avant la santé ? Le principe de précaution face aux enjeux commerciaux. »

Ces dernières semaines, de nombreux acteurs de la santé ont fait part de leur inquiétude face au déploiement jugé comme précipité de la technologie 5G sur le territoire helvétique. Dans le journal *Le Temps* du 27 mars 2019, le vice-président de la Fédération des médecins suisses (FMH), Michel Matter, indiquait que « Pour nous, ce qui importe est le principe de précaution, qui seul permet de minimiser les risques liés à la nouvelle technologie. Des groupes d'experts doivent rendre leurs différents rapports ces prochains mois. Il nous est donc évident que ce n'est qu'ensuite que la décision doit être prise, en pleine connaissance de ces avis. [...] le principe de précaution nous paraît incontournable malgré la pression colossale de l'industrie devant un tel marché. »

Les médecins pour l'environnement, eux aussi, tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois sur ce déploiement massif, car bien qu'il existe déjà quelque 18'500 antennes en Suisse, la 5G nécessiterait l'installation de près de 15'000 antennes supplémentaires.

Alors que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mandaté un groupe de travail d'étudier les conséquences de cette technologie, l'Office fédéral des télécommunications (OFCOM) s'est précipité pour vendre les licences en la matière aux trois plus grands opérateurs de téléphonie mobile pour 380 millions de francs suisses.

Le 26 mars dernier, des députés de tous bords ont déposé une résolution qui demande au Conseil d'Etat vaudois de bien vouloir prononcer un moratoire sur le déploiement de la 5G dans le canton en attendant le résultat de l'étude de l'OFEV.

Dès lors, les soussigné-es ont l'honneur d'interpeller la Municipalité avec les questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle déjà eu l'opportunité de se pencher sur la question des effets de la 5G sur la santé ?
- 2) Est-ce que la Municipalité a d'ores et déjà été saisie de demandes d'opérateurs de téléphonie pour installer des émetteurs pour la 5G ?
- 3) Le cas échéant, a-t-elle déjà octroyé de telles autorisations ? Si oui combien et où ?
- 4) Comment la Municipalité s'y prend-elle pour éviter à l'avenir un développement anarchique, et non coordonné des éventuelles futures antennes entre les différents opérateurs? La commune ne pense-t-elle pas qu'une planification spécifique permettant d'éviter un tel développement serait utile et permettrait de décréter ainsi un moratoire de fait ?
- 5) La Municipalité va-t-elle en outre prévoir d'éventuelles « zones blanches » sur son territoire ?

Nyon, le 28 mars 2019

Yvan Rytz
Chloé Besse
Stéphanie Sahli

Béatrice Enggist
Jacky Colomb
Patrick Buchs